



Bureau Veritas Exploitation SAS

LIEVIN
11 rue Léon Blum
62800 LIEVIN France
Téléphone : 03 21 44 99 00
Mail : cedric.dufour@bureauveritas.com

A l'attention de SAADAOUI SOFIAN

MERCIER AUTO
100B RUE DU PLAVITOUT
7700 MOUSCRON

Copie à M. DELOBEL

Rapport de vérification générale périodique des engins de terrassement

PELLE HYDRAULIQUE ATLAS-TEREX GMBH 1704 N°
374S301544 N° 301544



Intervention du 04/09/2025

Coordonnées du site :
Nom du site : MERCIER AUTO MOUSCRON

Lieu d'intervention :
100B RUE DU PLAVITOUT
7700 MOUSCRON

Numéro d'affaire : 20481430
Référence du rapport : 20481430/2.86.4.R
Rédigé le : 04/09/2025
Par : Cédric DUFOUR
Ce document a été validé par son auteur

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle est mentionnée : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le dérèglement des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défauts constatés lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour un registre de sécurité par établissement, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications, y annexer le présent rapport et le tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle. Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

| Critères | Pictogrammes | | |
|---------------------------------|--------------|---|--------|
| | | | |
| ✓ Sans observation | ✓ | ✓ | ✗ |
| ✓ 100% des équipements vérifiés | ✓ | ✓ | ✗ |
| ✓ 100% des essais réalisés | ✓ | ✗ | ✗ ou ✓ |
| ✓ 100 % des points vérifiés | ✓ | ✗ | ✗ ou ✓ |

Synthèse

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M. DELOBEL Frédéric.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

PELLE HYDRAULIQUE : 1



Fiche n° 1 : Localisation : MERCIER MOUSCRON
Marque: ATLAS-TEREX GMBH Type: 1704 n°série: 374S301544 n°interne: 301544

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | MERCIER AUTO MOUSCRON

ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche N° 1 : PELLE HYDRAULIQUE

N° interne : 301544

Localisation : MERCIER MOUSCRON

Marque : ATLAS-TEREX GMBH

Type : 1704

N° de série : 374S301544

Année de mise en service : 2005

Année de fabrication : 2005

| Point vérifié | Actions à entreprendre |
|--|--|
| 1.1- Accès à la cabine, au poste de conduite | Remettre en état les marches pied d'accès au poste de conduite. |
| Code Obs. : CD/040925/144104/0 | Date de 1 ^{er} signalement : 04/09/2025 NOUVEAU |
| 3.9- Ossature, flèche, bras, balancier, tourelle | Vous assurer auprès du constructeur du caractère admissible des jeux constatés sur l'appareil. (couronne d'orientation) |
| Code Obs. : CD/040925/145740/0 | Date de 1 ^{er} signalement : 04/09/2025 NOUVEAU |
| 4.7- Stabilisateurs | Remettre en place les axes de verrouillage des stabilisateurs en position route. |
| Code Obs. : CD/040925/142703/2 | Date de 1 ^{er} signalement : 04/09/2025 NOUVEAU |
| 6.2c- Phare(s) de travail | Remettre en état les feux de travail supérieur de la cabine. |
| Code Obs. : CD/040925/153651/0 | Date de 1 ^{er} signalement : 04/09/2025 NOUVEAU |
| 7.8a- Vitrages | Remplacer la vitre supérieure de cabine fissurée. |
| Code Obs. : CD/040925/142703/4 | Date de 1 ^{er} signalement : 04/09/2025 NOUVEAU |
| 7.8b- Essuie-glace | Assurer le bon fonctionnement de l'essuie-glace. |
| Code Obs. : CD/040925/153712/0 | Date de 1 ^{er} signalement : 04/09/2025 NOUVEAU |

Vous pouvez souscrire à l'option
Data View



Aucune image
disponible

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

| Point vérifié | Actions à entreprendre |
|--|--|
| 7.8c- Rétrovision (miroir, caméra) Code Obs. : CD/040925/153757/0 | Remettre en état le rétroviseur. Date de 1 ^{er} signalement : 04/09/2025 NOUVEAU |
| 8.1- Mise en marche / Arrêt normal Code Obs. : CD/040925/153816/0 | Assurer le bon fonctionnement des organes de service. (pédales grippées) Date de 1 ^{er} signalement : 04/09/2025 NOUVEAU |
| 8.5- Identification des organes de service Code Obs. : CD/040925/150104/0 | Remettre en place une identification des organes de service. Date de 1 ^{er} signalement : 04/09/2025 NOUVEAU |
| 10.6- Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques Code Obs. : CD/040925/145554/0 | Remédier aux fuites hydrauliques des raccords push/pull à l'extrémité du bras. Date de 1 ^{er} signalement : 04/09/2025 NOUVEAU |
| 10.6- Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques Code Obs. : CD/040925/153858/0 | Remédier aux fuites hydrauliques du vérin et clapet de levage de la cabine. Date de 1 ^{er} signalement : 04/09/2025 NOUVEAU |
| 10.6- Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques Code Obs. : CD/040925/150327/0 | Remédier à la fuite hydraulique importante sous la cabine. Date de 1 ^{er} signalement : 04/09/2025 NOUVEAU |
| 10.6- Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques Code Obs. : CD/040925/145702/0 | Remédier aux fuites hydrauliques des vérins de levage. Date de 1 ^{er} signalement : 04/09/2025 NOUVEAU |
| 10.9- Protection des organes mobiles de transmission Code Obs. : CD/040925/150211/0 | Replacer le carter de protection du vérin de stabilisateur avant droit. Date de 1 ^{er} signalement : 04/09/2025 NOUVEAU |

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

| Point vérifié | Actions à entreprendre |
|--|---|
| 11.6- Dispositif de blocage des éléments mobiles en position route (hors extensions de stabilisateurs) | Remettre un dispositif mécanique bloquant les éléments lorsque le véhicule est en position route. (axe de verrouillage d'orientation tourelle) |

Code Obs. : CD/040925/150529/0

Date de 1^{er} signalement : 04/09/2025 **NOUVEAU**

| | | |
|------------------|----------------------------------|------------------------------|
| Fiche N°1 | PELLE HYDRAULIQUE | N° série : 374S301544 |
| | Marque : ATLAS-TEREX GMBH | N° interne : 301544 |

| | | |
|--|--|--|
| | Type : 1704 | Texte de référence : Arrêté du 24 juin 1993 |
| | Année de mise en service : 2005 | |
| | Année de fabrication : 2005 | |
| Localisation : MERCIER MOUSCRON | | |

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. DELOBEL Frédéric

 **Avis général : Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

Caractéristiques

| | |
|--|-----------------------------------|
| Energie(s) : Hydraulique, Thermique | Carburant : Gazole |
| Compteur horaire : 6490 | Marquage Constructeur : CE |

Autres points

| |
|--|
| Commentaire : Poste de conduite éleuable. Indicateur de renversement. |
|--|

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

| | |
|--|---|
| Caractéristiques | 8 Organes de service et de manoeuvre |
| Équipements | 8.1 Mise en marche / Arrêt normal |
| Suspentes | 8.2 Interdiction d'emploi (dispositifs de condamnation, ...) |
| A Aspects documentaires | 8.4 Indicateurs et dispositifs de signalisation |
| A.4 Affichage divers (plaques constructeur...) | 8.5 Identification des organes de service |
| A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation | 8.6 Retour automatique au point neutre |
| B Conduite et manoeuvre de l'équipement | 8.7a Avertisseur sonore |
| 1 Accès installés à demeure | 8.7b Avertisseur lumineux |
| 1.1 Accès à la cabine, au poste de conduite | 9 Suspentes, tambours, poulies, dispositifs de préhension |
| 1.2 Autres accès pour entretien et vérification | 9.7 Accessoires - Outils |
| 3 Charpente | 10 Mécanismes |
| 3.3 Lests et contrepoids (constitution, fixation, arrimage) | 10.1 Limiteur de vitesse (absence d'emballlement) |
| 3.9 Ossature, flèche, bras, balancier, tourelle | 10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques |
| 4 Châssis | 10.8 Organes de transmission, accouplements, articulations |
| 4.4 Organes de roulement (chenilles, pneumatiques, ...) | 10.9 Protection des organes mobiles de transmission |
| 4.7 Stabilisateurs | 10.12 Frein de stationnement |
| 4.8 traverses, longerons, châssis | 10.13 Freins d'orientation |
| 5 Source d'énergie | 10.16 Freins de translation |
| 5.1 Dispositif de séparation générale | 11 Dispositifs de sécurité |
| 5.2 Equipements, canalisations, enrouleurs | 11.6 Dispositif de blocage des éléments mobiles en position route (hors extensions de stabilisateurs) |
| 6 Eclairage incorporé à l'appareil | 11.39 Dispositifs d'immobilisation et d'arrimage (transport) |
| 6.2a Gyrophare | 11.40 Sécurité de siège ou dispositif équivalent |
| 6.2b Eclairage de signalisation (code de la route) | |
| 6.2c Phare(s) de travail | 13 Autres points |
| 7 Cabine - poste de conduite | |
| 7.1 Chauffage | |
| 7.2 Constitution, fixations, plancher | |
| 7.5 Protection de l'opérateur | |
| 7.6 Protection des organes mobiles accessibles depuis le poste de conduite | |
| 7.7a Ceinture de sécurité | |
| 7.7b Siège | |
| 7.8a Vitrages | |
| 7.8b Essuie-glace | |
| 7.8c Rétrovision (miroir, caméra) | |
| 7.9 Eclairage cabine | |

«Référentiel» ENGIN DE TERRASSEMENT HORS LEVAGE 6